

Paris, le 14 octobre 2020. Laurent Habib, Président de l'Association des Agences-Conseils en communication (AACC), a présenté mardi 13 octobre sa démission au conseil d'administration qui en a pris acte, tout en regrettant cette décision personnelle.

Laurent Habib, Président de l'Association des Agences-Conseils en Communication (AACC), a présenté mardi 13 octobre sa démission au conseil d'administration de l'AACC.

Le Conseil d'Administration regrette cette décision et souligne unanimement combien la Présidence de Laurent Habib aura permis de faire avancer un nombre considérable de chantiers et de combats fondamentaux pour le secteur de la communication et la vie de ses agences, en particulier dans la perspective des futurs États généraux de la communication et des débats en cours sur l'avenir de notre industrie.

Le Conseil d'Administration prend acte et comprend cette décision personnelle guidée par le souci qu'a aujourd'hui Laurent Habib de préserver ses proches, ses collaborateurs et l'AACC.

Cette décision personnelle intervient dans un contexte de profonde prise de conscience au sein de notre profession.

L'AACC reste plus que jamais soucieuse de défendre la place des femmes et des hommes au sein de notre industrie, en menant avec détermination le combat contre toutes les formes de harcèlement ou d'inégalité.

Le Conseil d'Administration affirme fermement que la progression de ces causes fondamentales et la construction de solutions efficaces, ne peut se faire que dans un dialogue réel et ouvert entre toutes les parties prenantes.

Depuis deux ans, les 200 agences adhérentes à l'AACC ont mis au point des procédures afin de combattre les pratiques répréhensibles avec deux principes : celui de la prévention et de la formation d'une part, et celui de proposer des circuits officiels, sécurisés et anonymes d'autre part, pour que les victimes puissent trouver soutien et conseil.

Les récentes expressions publiques montrent que certaines souffrances anciennes n'ont pas été traitées par les mesures mises en place jusqu'ici, ou que les nouveaux usages respectueux de tous au sein des entreprises ne sont pas encore totalement ou correctement déployés. **C'est pourquoi l'AACC décide de renforcer les outils et procédures à dispositions des agences et des collaborateurs.**

Ce travail approfondi associera l'ensemble des parties prenantes : agences, dirigeants, salariés, syndicats, associations, lanceurs d'alerte et portera d'abord sur deux dispositifs absolument clés à très court terme.

Tout d'abord, le Conseil d'administration demandera au Bureau des Juniors de lui faire des **propositions pour aider à ce que la parole des victimes puisse se libérer** et soit suivi d'actions concrètes. Elles viendront en relais de la ligne d'écoute et d'accompagnement, à l'attention des victimes, témoins ou managers - 0 800 100 334 – qui guide les victimes vers les instances aptes à régler le problème (médecine du travail, DRH, inspection du travail etc...).

Ensuite, une nouvelle vague de formation large est mise en place pour aider les entreprises et les collaborateurs à poser un diagnostic et comprendre les enjeux en cours dans chaque entreprise. A ce titre une nouvelle session de formation dispensée par le cabinet Woman Safe sous forme de vidéoconférence est programmée le 22 octobre au matin. Elle est ouverte à tous et **l'AACC appelle ses membres à veiller à ce que cette session soit suivie au sein de leurs entreprises**. Elle sera suivie de formations aux dirigeants et managers pour la mise en place opérationnelle des outils dans chaque entreprise.

Enfin, **un plan d'actions élargi à toutes les agences du secteur pourra être mis en place en travaillant avec les organisations représentatives des salariés**, tout aussi préoccupées de ce sujet pour co-construire des outils plus larges et plus puissants, mais également des indispensables mesures régulières des progrès réalisés.

Contact presse :

AACC : Lorraine Roncin | 01 47 42 27 26 | Ironcin@aacc.fr

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences-membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement et RSE. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr